

Décision

Générale

colonial

Décision n° 35-433-1932 AFFECTATIONS

n° 35-433-1932

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

21 décembre 1932

Numéro JO

n° 433 du 31/12/1932

Date du numéro

31 décembre 1932

TEXTE INTÉGRAL

27 décembre 1932 Mme Vincent est chargée de cours, à titre provisoire, à l'école publique de Djibouti, en remplacement numérique de Mme Duchenet, institutrice. titulaire d'un congé administratif et pendant l'absence de cette institutrice. Les appointements de Mme Vincent sont fixés à 1.009 francs par mois, pour compter du jour de son entrée en fonctions. Cette dépense sera imputée au

chapitre XI, article 4, paragraphe 1° », de l'exercice en cours. La présente décision aura son effet pour compter du 12 décembre 1932.